



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 31.

2024-10-188

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2024;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2024.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Dépôt des états comparatifs;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 753 300 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2024;

8.1.2 Mérite sportif de l'Estrie;

8.1.3 Autorisation de formation en loisirs;

8.1.4 Résolution entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale – subvention PRABAM;

8.1.5 Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est;

8.1.6 Offre de services pour des travaux de forage exploratoire;

8.1.7 Demande de prolongation de la période de réalisation des projets financés par le FRR Volet 2 local;

8.1.8 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2024;

8.1.9 Achat de crédit carbone pour les émissions du feu d'artifice de la fête nationale en famille;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.10 Demande de modification du règlement de zonage 642 pour autoriser l'usage d'entreposage libre-service dans la zone C-1;
- 8.1.11 Résolution pour mettre fin aux processus d'appel de proposition pour la vente de terrains municipaux aux fins de développement résidentiel et de construction d'infrastructure;
- 8.1.12 Soumission pour l'émission de billets;

9. Avis de motion à donner

- 9.1 Avis de motion – dépôt du projet de règlement numéro 710 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 657;
- 9.2 Avis de motion – dépôt du projet de règlement numéro 711 décrétant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner;
- 9.3 Avis de motion – dépôt du projet de règlement numéro 715 décrétant une taxe de secteur pour le pavage d'asphalte d'une partie de la rue des Boisés;

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 713 modifiant le règlement de zonage numéro 642;
- 10.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 714 sur les usages conditionnels;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 novembre 2024 à 19h30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-10-189

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34).

Mme Maryse Labonté :

- Ce fut une super belle semaine concernant les cours gratuits pour les aînés. Christophe fait de très belles communications.
- Pour l'édifice Évariste-Dubreuil (ancienne caisse), ça prendrait une adresse (un numéro de porte) et une borne 911.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Est-ce que le dossier de déplacer l'ancienne école avance?
- Salle de bain des femmes au centre Paul-Lessard, il faudrait changer les robinets et les lavabos.
- Quand les FRCR seront-ils installés?

M. John St-Cyr :

- Je suis arrivé à midi à l'écocentre, je me suis fait répondre que l'employé ne fait pas d'heures supplémentaires. Est-ce possible de prolonger l'horaire?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19h42

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de septembre 2024 et en fait la lecture.

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 7 octobre 2024 au montant de 705 430.40 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général dépose les états comparatifs pour l'année 2024 jusqu'au 30 septembre 2024, le tout conformément à la loi.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Nous avons eu une réponse de la CPTAQ concernant le dossier sur la route 112. Nous avons une demi-réponse qui fait que ce n'est pas règlementaire ce qu'il nous autorise. Nous retournerons à la CPTAQ pour tenter de changer la décision.
- Il y a eu le lancement des zones neutres à la fin septembre. Il y a neuf zones neutres dans la MRC. Il y a une caméra qui filme 24/7. Vous pouvez aller sur le site pour avoir plus d'informations.
- Nous rentrons dans la période de préparation des budgets à la Municipalité et à la MRC.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- Il y a eu une réunion de l'ORH et je n'étais pas présente. S'il en ressort quelque chose de spécial, je vais le mettre dans le journal.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Nous n'irons pas de l'avant avec la piste cyclable, car les frais sont exorbitants.
- Projet Darce-Dubé, seulement une personne nous avait déposé un projet et elle ne répondait pas aux critères. Nous allons donc retourner en appel de proposition pour avoir plus de gens intéressés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Il y a actuellement beaucoup de PPCMOI en demande à l'étude.
- On regarde pour les entrées charretières.
- La rencontre de la Régie incendie est reportée au mois prochain.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- J'ai eu l'opportunité de participer au congrès de la FQM à Québec. J'ai participé à huit ateliers sur des sujets très variés. Je regardais ce qui touchait les loisirs et la vie communautaire. Merci à la Municipalité de m'avoir donné cette opportunité.
- Il y a eu beaucoup d'activité pour la semaine nationale des aînés.
- Cet automne, beaucoup de cours sont offerts dans la programmation. Nous demandons un minimum de personnes inscrites pour débiter un cours afin d'atteindre une rentabilité.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- En environnement, beaucoup de choses changent dans les prochains mois au niveau des bacs de déchet. Il y aura des autocollants pour les personnes autorisées à avoir plus d'un bac à déchet.
- Nous avons eu la demande de prolonger la collecte du compost à l'automne. Nous allons étudier les coûts reliés à cette demande.
- Les citoyens sont invités à fermer leurs lumières pour la prochaine édition du jour de la nuit.
- Notre mini-écocentre est en nomination au gala estrien en Environnement.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- En voirie, la peinture des lignes a été faite. Je remercie les citoyens pour les désagréments du papier blanc sur leur terrain. Le papier est biodégradable.
- L'équipe travaille sur les dalles de béton pour le parcours actif Richard-Lareau.
- Nous avons eu une présentation sur le plan de protection des sources d'eau potable.
- Lundi dernier, un ingénieur est venu nous présenter un projet sur le lit de séchage pour les boues aux étangs aérés.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- À la suite des rencontres du comité affichage, des pancartes ont commencé à être installées sur notre territoire afin de bien indiquer nos parcs et nos bâtiments. Pour le parc Goddard, deux pancartes ont été disposées, une au coin des rues Galipeau et Lévis et une autre au coin des rues Lévis et Québec. Pour le parc Dubreuil, une pancarte est placée au coin des rues du Parc et du Collège et une autre au coin des rues Principale et du Collège, celle-ci indique également le centre Paul-Lessard. Il reste quelques pancartes à installer sur la route 112. Nous venons de recevoir la permission du MTQ, mais des mesures restent à prélever afin de répondre aux multiples critères de celui-ci. Les pancartes seront localisées au coin de la route 112 et de la rue Principale pour le parc Pomerleau, le parc Dubreuil et le centre Paul-Lessard, au coin de la route 112 et de la rue Blouin pour la Shed panoramique et pour le parc Goddard, une pancarte au coin de la route 112 et de la rue Québec ainsi qu'une autre au coin de la route 112 et du chemin Galipeau.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Le 12 septembre dernier au parc Pomerleau, la Municipalité accueillait ses nouveaux résidents dans le cadre de la fête des nouveaux voisins. Une cinquantaine de personnes se sont réunies pour l'occasion. L'événement a été très apprécié et devrait être renouvelé l'an prochain.
- La chambre de commerce s'est réunie le 11 septembre dernier et se réunira à nouveau le mercredi 9 octobre prochain. Plusieurs formations, dont plusieurs gratuites, sont offertes en octobre. Tous les membres sont invités au 5 à 7 des Fêtes de la chambre de commerce le jeudi 14 novembre chez Créations Jade à Ascot Corner.

2024-10-191

8.1.1

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 753 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 OCTOBRE 2024 :

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billets pour un montant total de 753 300 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
587	502 200 \$
587	251 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 587, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 octobre 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le greffier-trésorier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	60 000 \$	
2026.	63 000 \$	
2027.	66 200 \$	
2028.	69 400 \$	
2029.	72 800 \$	(à payer en 2029)
2029.	421 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 587 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2024-10-192

MÉRITE SPORTIF DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE le gala du Mérite sportif de l'Estrie permet de souligner les exploits de nos athlètes sur la scène provinciale, nationale et internationale, en plus de mettre en valeur l'expertise de nos entraîneurs, officiels, bénévoles et intervenants sportifs de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner mandate le conseiller monsieur Alain Rondeau et la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire madame Gabrielle Thériault pour participer à la réalisation du 44^e gala du Mérite sportif de l'Estrie qui se tiendra le mercredi 5 février 2025 au Théâtre Granada.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'une contribution de 300 \$ pour l'événement.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2024-10-193

AUTORISATION DE FORMATIONS EN LOISIRS :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie organise le 23 octobre prochain un événement qui s'adresse aux professionnels en loisir, aux élus et aux directions générales des municipalités de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la conseillère Mme Gina Castelli, la conseillère Mme Sylvie Boucher, le conseiller M. Alain Rondeau, la conseillère Mme Hélène Bédard, le directeur général et la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à participer à l'événement organiser par le CSLE le 23 octobre prochain. Le coût de 35\$ par personne est payé par la Municipalité.

**Poste budgétaire : 03-110-00-454 pour les élus
02-700-00-454 pour les directeurs**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
2024-10-194

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.4

RÉSOLUTION ENTÉRINANT ET CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTES FINALE – SUBVENTION PRABAM :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, amendés s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2024-10-195

GALA DES PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT DES CANTONS-DE-L'EST :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été sélectionnée pour un prix Distinction au Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est et donc finaliste aux Grands Prix d'Excellence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse, le conseiller M. Stéphane Baillargeon et le directeur de l'urbanisme et de l'environnement à participer au Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est le 7 novembre prochain à l'Hôtel Chéribourg à Orford. Les billets au coût de 125\$ par personne sont payés par la Municipalité.

Poste budgétaire : 02-590-00-499

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2024-10-196

OFFRE DE SERVICES POUR DES TRAVAUX DE FORAGE EXPLORATOIRE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté par résolution le 6 mai 2024 l'offre de service 15792-rev1;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 – supervision du forage d'un puits pilote et la phase 3 – supervision de l'aménagement d'un puits d'essai en option n'avaient pas été acceptés;

CONSIDÉRANT QUE les essais effectués à ce jour n'ont pas été concluants et que nous devons effectuer les phases 2 et 3;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme LNA de procéder aux phases 2 et 3 tel que défini à l'offre de service 15792-rev1 pour un montant de 11 914.60 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-061 règlement d'emprunt et subvention à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

2024-10-197

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.7

DEMANDE DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE RÉALISATION DES PROJETS FINANCÉS PAR LE FRR VOLET 2 LOCAL :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de la possibilité de prolonger la période de réalisation des projets financés par le FRR Volet 2 local;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner demande à la MRC du Haut-Saint-François une prolongation pour prolonger la période de réalisation des projets financés par le FRR Volet 2 local et s'engage à réaliser ses projets financés par le FRR Volet 2 local d'ici le 30 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2024-10-198

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019 À 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.9

2024-10-199

ACHAT DE CRÉDITS CARBONE POUR COMPENSER LES ÉMISSIONS DU FEU D'ARTIFICE DE LA FÊTE NATIONALE EN FAMILLE :

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Municipalité envers la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ;

CONSIDÉRANT QUE le feu d'artifice organisé le 21 juin a généré des émissions de CO₂ ;

CONSIDÉRANT QUE les feux d'artifice du 14 juillet à Paris émettent 1.5 tonne de CO₂;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire acheter des crédits carbone afin de compenser l'empreinte écologique de l'événement du 21 juin ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans notre volonté de promouvoir des pratiques durables et d'atteindre nos objectifs environnementaux inscrits à l'intérieur du Plan d'action intégré ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les organisations et les événements sont invités à compenser leurs émissions de GES par l'achat de *Crédits carbone éducatifs^{MD}* à l'organisme *Carbone Scol'ÈRE* ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme nous est recommandé par le conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à acheter 250\$ taxes incluses de crédit carbone soit l'équivalent d'environ 9.13 tonnes de CO₂ pour compenser le feu d'artifice du 21 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2024-10-200

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 642 POUR AUTORISER L'USAGE ENTREPOSAGE LIBRE-SERVICE DANS LA ZONE C-1 :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Provost et madame Guylaine Cyr demandent à la Municipalité de modifier le Règlement de zonage pour autoriser l'usage « Entreposage libre-service » dans la zone C-1 ;

CONSIDÉRANT QUE cet usage est présentement autorisé dans trois zones commerciales, soit les zones C-3, C-6 et C-9 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE ces trois zones ont été ciblées pour leur grande superficie des terrains déjà présents et leurs caractéristiques permettant l'établissement de ce type d'usage ;

CONSIDÉRANT QUE la zone C-1 et plus particulièrement le terrain des demandeurs sont la porte d'entrée de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage permet déjà une grande variété d'usage commercial dans la zone C-1.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner rejette la demande de modification du Règlement de zonage 642 et par le fait même de ne pas autoriser l'usage « Entreposage libre-service » dans la zone C-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-10-201

8.1.11

RÉSOLUTION POUR METTRE FIN AUX PROCESSUS D'APPEL DE PROPOSITION POUR LA VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaitait vendre les lots 6 577 958, 6 577 960, 6 577 962, 6 577 959 et 6 577 964 pour permettre un développement résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2024, un appel de proposition avait été déposé sur le SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune offre d'achat conforme au document d'appel de propositions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner met fin aux processus d'appel de proposition pour la vente de terrains municipaux aux fins de développement résidentiel et de construction d'infrastructure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-10-202

8.1.12

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

C O N S I	Date d'ouverture :	7 octobre 2024	Nombre de soumissions :	3
	Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
	Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 octobre 2024
	Montant :	753 300 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 octobre 2024, au montant de 753 300 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

60 000 \$	4,10000 %	2025
63 000 \$	4,10000 %	2026
66 200 \$	4,10000 %	2027
69 400 \$	4,10000 %	2028
494 700 \$	4,10000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,10000 %

2 - CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE

60 000 \$	4,17000 %	2025
63 000 \$	4,17000 %	2026
66 200 \$	4,17000 %	2027
69 400 \$	4,17000 %	2028
494 700 \$	4,17000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,17000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

60 000 \$	3,90000 %	2025
63 000 \$	3,75000 %	2026
66 200 \$	3,80000 %	2027
69 400 \$	3,85000 %	2028
494 700 \$	3,90000 %	2029

Prix : 98,70600

Coût réel : 4,22779 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2024 au montant de 753 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 587. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 710 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 657 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 710 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 657.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement 657 de permis et certificats et régler les permis pour les travaux de déblai ou de remblai.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.2

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 711 DÉCRÉTANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stéphane Baillargeon qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 711 décrétant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner.

Ce règlement a pour objet de régler la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité d'Ascot Corner.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.3

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 715 DÉCRÉTANT UNE TAXE DE SECTEUR POUR LE PAVAGE D'ASPHALTE D'UNE PARTIE DE LA RUE DES BOISÉS :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Lisa Cadorette qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 715 décrétant une taxe de secteur pour le pavage d'asphalte d'une partie de la rue des Boisés.

Ce règlement a pour objet de décréter une taxe de secteur pour le pavage d'asphalte d'une partie de la rue des Boisés.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Le directeur général présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

2024-10-203

10.1

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 3 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le premier projet de règlement numéro 713 modifiant le règlement de zonage numéro 642.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité afin de répondre aux nouvelles normes de la loi sur l'hébergement touristique.

Le greffier-trésorier mentionne que le projet de règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le conseil municipal mandate le Directeur général pour déterminer la date de l'assemblée de consultation publique. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-10-204

10.2

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 714 SUR LES USAGES CONDITIONNELS :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 3 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le premier projet de règlement numéro 714 sur les usages conditionnels.

Ce règlement a pour objet de permettre, sous conditions du conseil de la Municipalité et à la suite d'une procédure d'évaluation, l'implantation ou l'exercice à l'intérieur d'une zone déterminée par le règlement de zonage d'un usage jugé compatible, mais initialement non autorisé à l'intérieur de celle-ci.

Le greffier-trésorier mentionne que le projet de règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le conseil municipal mandate le Directeur général pour déterminer la date de l'assemblée de consultation publique. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 19)

M. John St-Cyr :

- Proshop Audio, les équipements de sécurités, c'est pourquoi ?
- Valoris, les putrescibles, c'est quoi?

Mme Maryse Labonté :

- Les redevances gravière de la ville de Sherbrooke, c'est quoi?
- Automatisation, c'est quoi?
- Plan et devis chemin Galipeau, c'est quoi ?
- Effet Lotus, c'est quoi ?
- FRR c'est quoi ?
- Est-ce que vous allez pouvoir mettre l'argent ailleurs ?
- Règlement 710, est-ce que c'est pour le remblai et déblai ?
- Est-ce que c'est possible d'expliquer le parcours actif ?
- Commerce sur la route 112, est-ce que nous pouvons avoir des détails ?
- Il y avait 50 personnes pour les nouveaux arrivants, il y a avait combien de nouveaux arrivants ?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 31.

13.

2024-10-205

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 novembre 2024 à 19h30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE